

Paie

Comment paramétrer les heures supplémentaires ?

Certaines heures supplémentaires sont exonérées
En fonction du paramétrage la déclaration et la gestion des heures sur le bulletin sera différente

Il est primordial d'avoir effectué la mise à jour des bases de calcul

Une rubrique pour laquelle je coche "**Heures Supp.**" dans la rubrique déclenchera une **déduction patronale**

Heures Supp.

Une rubrique **ajoutée dans les liens particuliers** derrière HS1 générera une **exonération salariale**



Gérer les liens particuliers

HS1 0132 Heures supplémentaires 25% LF 2019
HS1 0133 Heures supplémentaires 50 % LF 2019

Prenons un exemple, je crée 3 rubriques et je les ajoute en éléments variables sur mon salarié

- Rubrique 0130 cochée , pas présente dans HS1
- Rubrique 0132 pas cochée , présente dans HS1
- Rubrique 0133 cochée et présente dans HS1

0042	Salaires de Base	138,95	12,72	1 767,51
0130	Heures Suppl. 50% LF 2019	10,00	19,08	190,81
0132	Heures supplémentaires 25% LF 2019	2,00	15,90	31,80
0133	Heures supplémentaires 50 % LF 2019	5,00	19,08	95,40
0500	Brut			2 085,52

Les rubriques 0130 et 0133 déclenchent **une déduction patronale** (à 0,50€ dans mon exemple car dossier avec + de 20 salariés)

Les rubriques 0132 et 0133 déclenchent **une exonération salariale**

Dans la DSN , la structure de déclaration des rémunérations prévoit en type:

- 017 : le montant et les heures supplémentaires aléatoires (totalité des heures supp.)

- 026 : Le montant des heures exonérées

S21.G00.51.001,'01112022'

S21.G00.51.002,'30112022'

S21.G00.51.010,'C002711049001'

S21.G00.51.011,'017'

S21.G00.51.012,'17.00'

S21.G00.51.013,'318.01'

S21.G00.51.001,'01112022'

S21.G00.51.002,'30112022'

S21.G00.51.010,'C002711049001'

S21.G00.51.011,'026'

S21.G00.51.013,'127.20'

Paie

Référence ID de l'article : #1174

Auteur : Sylvie Cabannes

Dernière mise à jour : 2023-05-26 10:13